
**Nombre de membres
en exercice: 7**

Séance du mercredi 15 octobre 2025

Présents : 7

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 06 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé MIRAN (Maire).

Votants: 7

Sont présents: Magali COLOMBERO, Hervé MIRAN, Véronique PICHON, Christiane RICHIER-PEIRETTI, Monique SEVIKIAN, Bernard BAYLE-RAVEL, Patrice SCHULZ

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Patrice SCHULZ

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 17 juillet 2025

Délibérations

- Délibération Subventions pour l'ombrière sur parking : modification
- Délibération Raccordement assainissement du quartier du Chaporier : participation aux travaux et participation à l'assainissement collectif
- Délibération Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau et Assainissement 2024

Questions diverses

- Demande de Mme et M. BOUCHE
- Tableau dela Vierge dans l'église
- Venue de CLAIE
- Comité des fêtes de Valavoire
- Devenir du conseil en 2026
- Concerts de Noël

DE 2025_031 - Délibération Tarifs pour création du réseau d'assainissement

Le Maire informe le conseil que les bénéficiaires de l'extension de réseau d'assainissement, au nombre de trois, devront s'acquitter des travaux sur leur parcelle privée dès lors que c'est pour leur usage personnel.

De plus, ils devront s'acquitter de la PAC (participation à l'assainissement collectif) : la délibération DE_2013-31 du 13 septembre 2013 a fixé cette participation à 416.67 € HT soit 500.00 € TTC.

La facture des travaux accomplis sur la partie privée sera établie après complétude sur la base suivante, liée au devis de l'entreprise DAVIN et FILS du 26 septembre 2025 : le mètre linéaire (ml) est fixé à 28.00 € HT, 33.60 € TTC.

Le linéaire a été réparti comme suit :

- M. Jean-Luc PONS : 35 ml
- M. Bernard BAYLE-RAVEL : 25 ml
- Mme et M. BOITE Annie et Serge : 10 ml

Soit 70 ml dans les parcelles privées, pour un usage personnel, soit 1 960.00 € HT, 2 352.00 € TTC.

Cependant, la commune a demandé des subventions à hauteur de 70% sur ces travaux de création de réseau. Il restera donc 30% sur fonds propres, soit 588 € HT, 705.60 € TTC.

La commune demandera la part linéaire de cette somme à chaque propriétaire :

- M. Jean-Luc PONS (35 ml) : 294 € HT soit 352.80 € TTC
- M. Bernard BAYLE-RAVEL (25 ml) : 210 € HT soit 252 € TTC

- Mme et M. BOITE Annie et Serge (10 ml) : 84 € HT soit 100.80 € TTC.

Ces sommes seront émises sous forme de titre par la commune et devront être acquittées auprès du Service de Gestion Comptable de Sisteron.

La tarification des eaux usées, abonnement et consommation seront appliqués selon les tarifs communaux en vigueur dès l'entrée en service du réseau (Tarifs actuels fixés par délibération n°DE_2016_039 du 30 Novembre 2016 et abonnements fixés par délibération n°DE_2023_004 du 20 Mars 2023).

Pour rappel - Tarifs Assainissement :

- Abonnement : 20.00 € HT (22.00 € TTC)
- Prix au m³ : 0.50 € HT (0.55 € TTC), auquel s'ajoute la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif fixée par l'Agence de l'eau et reversée à l'Agence de l'eau, pour 2025 : 0.01 € HT/ m³ (0.011 € TTC/m³).

Des conventions de servitude seront établies après les travaux, selon le tracé définitif, pour les parcelles concernées.

Monsieur Bernard BAYLE-RAVEL ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

APPROUVE le calcul détaillé ci-dessus, soit facturation à chaque propriétaire de la PAC (participation à l'assainissement collectif) et des mètres linéaires de réseau installés sur leurs parcelles privées pour leur usage personnel exclusivement,

DECIDE de fixer les montants dûs par les propriétaires comme décrits ci-dessus, soit :

- M. Jean-Luc PONS (35 ml) : 294 € HT soit 352.80 € TTC
- M. Bernard BAYLE-RAVEL (25 ml) : 210 € HT soit 252 € TTC
- Mme et M. BOITE Annie et Serge (10 ml) : 84 € HT soit 100.80 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document, convention, avenant y afférent.

votants : 7 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

DE 2025_029 - Demande de subvention Etat

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre une délibération et donc d'annuler la délibération N°DE_2025_027, concernant la demande d'une subvention de l'Etat, et ce, afin de compléter l'aide du département FODAC, pour l'opération "Ombrière sur parking".

Le plan de financement proposé :

Montant estimatif de l'opération H.T. :	39 642,41 €
Aide départementale FODAC :	13 082,00 €
D.E.T.R (Etat – 60% maximum) :	18 631,93 €
Autofinancement de la commune (20% minimum) :	7 928,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter la subvention de l'Etat pour l'opération "Ombrière sur parking",

APPROUVE le plan de financement détaillé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document, convention, avenant y afférent.

votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

DE 2025_030 - Demande de subvention Département

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre une délibération concernant la demande d'aide au département des Alpes de Haute-Provence, au titre du FODAC, pour l'opération "Ombrière sur parking".

Le plan de financement proposé :

Montant estimatif de l'opération H.T. :	36 038,55 €
Aide départementale FODAC :	13 082,00 €
D.E.T.R (Etat – 60% maximum) :	12 145,00 €
Autofinancement de la commune (30%) :	10 811,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

DECIDE de solliciter la subvention du département des Alpes de Haute-Provence, au titre du FODAC, pour l'opération "Ombrière sur parking",

APPROUVE le plan de financement détaillé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document, convention, avenant y afférent.

votants : 7 Pour : 6

Contre : 1
(Mme SEVIKIAN)

Abstentions : 0

Le 20 octobre 2025 à Valavoire

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'L. J. V.', followed by a horizontal line. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VALAVOIRE' at the top and 'Alpes de Haute Provence' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The stamp is flanked by two stars.